

FICHE PRATIQUE

TOUT COMPRENDRE DE LA FACTURE ELECTRONIQUE

Edito

Le contexte de la facture électronique en France évolue rapidement.

En effet, poussé par les recommandations de l'Union européenne, le gouvernement met en place des initiatives pour faire évoluer les différentes réglementations et législations.

De leurs côtés, de plus en plus d'entreprises ont la volonté de mettre en place des nouvelles technologies pour digitaliser leurs processus financiers, en quête de plus d'efficacité.



Ce document vous propose les principaux points clés pour comprendre l'environnement de la facture électronique et ainsi vous préparer aux mieux pour cette révolution.

Bonne lecture!

Les chiffres clés de la facture



VOLUME DE FACTURE ECHANGES

Selon le Forum National de la Facture Électronique et des Marchés Publics Électroniques (FNFE-MPE), plus de deux milliards de factures transiteraient chaque année en France en B2B et B2G.

COÛT MOYEN DE TRAITEMENT

On estime à 15€* le coût de traitement d'une facture papier comprenant la réception, le tri, la saisie des factures. A cela s'ajoute la validation de la facture, l'archivage ainsi que le temps passé à rechercher le document.

*étude réalisée par le cabinet Ernst & Young





TEMPS DE TRAITEMENT

Le délai de paiement constitue l'un des principaux sujets de conflit entre les fournisseurs et leurs clients. Pourtant, en ce qui concerne le règlement des fournisseurs, les délais sont prévus par la loi. Mais les entreprises françaises ne les respectent pas toujours.

Les chiffres clés de la facture

RETARDS DE PAIEMENT

Les retards de paiement concernent une entreprise sur trois et on note que 70% des PME, 53% des ETI et seulement 46% des grandes entreprises respectent des délais de paiement inférieurs à 60 jours.





DELAIS DE CONSERVATION

10 ans. C'est la durée de conservation de pièces comptables indiquées dans l'article L123-22 du Code du commerce. 6 ans. C'est la durée de conservation des factures selon le Code des impôts.

TENTATIVE DE FRAUDE

En 2019, plus de 7 entreprises sur 10 ont subi une tentative de fraude*.

La pratique en milieu professionnel est basée sur l'usurpation d'identité. Et la plus répandue, pour approximativement la moitié des cas, est la fraude au faux fournisseur.

*étude publiée en 2020 par Euler Hermes et la DFCG



Facture électronique, de quoi parle-t-on?

«La facture est un élément de preuve d'une opération commerciale et recèle donc une valeur juridique importante. Elle sert par ailleurs de justificatif comptable et de support à l'exercice des droits sur la TVA.»

Source: economie.gouv.fr

Facture électronique

Une facture est dite électronique (ou digitale), lorsque le processus de facturation est dématérialisé de bout en bout. A aucun moment la facture n'est imprimée.



Facture numérisée

Une facture papier, numérisée/dématérialisée via un outil de lecture automatique des données (LAD/RAD), n'est pas considérée comme électronique. C'est l'exemplaire papier qui conserve la valeur légale dans ce cas et il doit être conservé.

Il ne suffit pas d'envoyer et de recevoir des factures PDF par mail pour pouvoir se targuer de faire de la facturation électronique! Pour assurer la conformité aux yeux de la loi, cette dernière doit respecter des principes comme par exemple la piste d'audit fiable. De même, stocker une facture PDF sur un Drive ne permet pas de garantir la valeur légale de l'archivage.

Facture électronique, de quoi parle-t-on?

Conformité légale de la facture

Pour qu'une facture électronique soit reconnue conforme par la Loi, l'authenticité de l'émetteur, la bonne lisibilité et l'intégrité de son contenu doivent être garanties.

- Authenticité de l'émetteur de la facture : il s'agit là de connaître l'émetteur de la facture et de pouvoir garantir qu'il est bien celui qu'il dit être.
- L'intégrité de la facture : vous devez être en capacité de garantir que la facture ainsi que les données qu'elle contient sont inaltérables tout au long de son traitement.
- La lisibilité de la facture : la facture doit pouvoir être lisibile par tous sur un écran ou sur un format papier.

Pour qu'une facture électronique soit reconnue conforme par la Loi et qu'elle respecte les principes précisés ci-dessus, il existe 3 solutions :

- La signature électronique
- La piste d'audit fiable
- L'EDI fiscal, échange de données informatisé

Les différents types de factures électroniques

La facture électronique PDF « simple »

Le format PDF classique peut constituer une facture électronique à valeur légale à condition de respecter soit la méthode de la signature électronique, soit celle de la piste d'audit fiable.

Créée par votre fournisseur en PDF et envoyée par messagerie ou déposée sur un portail de façon électronique, la facture est pour l'instant acceptée. Toutefois à la suite de la publication de la loi de finances 2020, ce format devrait disparaître au profit de nouveaux formats.

La facture électronique structurée

Format illisible par l'homme, la facture structurée est organisée de façon à ce qu'elle soit lisible automatiquement par des logiciels.

Ce format contient des balises indiquant ou se trouve tel type d'information.

La facture structurée (format UBL, CII ...) permet d'automatiser la saisie d'information, de contrôler de manière automatique la présence de données obligatoires, de numéros de commande etc... De ce fait, les logiciels vont pouvoir détecter les doublons, l'absence d'informations obligatoires et ainsi éviter des erreurs de traitement ou de saisie.

La facture électronique mixte

Comme son nom l'indique, la facture mixte est un mélange des deux types de formats présentés ci-dessus.

Il s'agit d'une facture électronique qui en apparence ressemble à un PDF, donc lisible par l'humain, mais qui contient également des données structurées.

Le meilleur exemple de cela est le format Factur-X.

Ce format de facture est en train de se développer et devrait faire partie des nouveaux standards en 2024.

Les objectifs de la dématérialisation des factures

La généralisation de la facture électronique au niveau B2B a plusieurs objectifs :

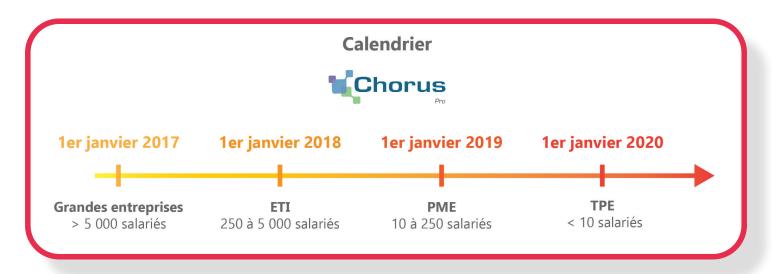
- Augmenter la compétitivité des entreprises: la facture électronique réduit fortement le temps de traitement et de gestion des factures et donc diminue les coûts administratifs liés à la comptabilité.
 Selon le gouvernement, le passage à la facturation électronique devrait faire gagner au moins 4,5 milliards d'euros.
- Lutter contre la fraude à la TVA : la fraude à la TVA représente environ 15 milliards d'euros de pertes chaque année pour l'État français. Le passage au tout électronique doit donc lui permettre d'affiner ses outils de contrôles et de mieux lutter contre ce phénomène.
- Améliorer la connaissance sur les activités des entreprises : la remontée en temps réel des activités de l'entreprise permet à l'administration de mieux connaître les entreprises et ainsi d'ajuster les actions en matière de contrôle et de politique économique et fiscale.
- Faciliter les déclarations de TVA : les entreprises gagnent du temps sur leurs déclarations grâce au pré-remplissage.



Le contexte réglementaire

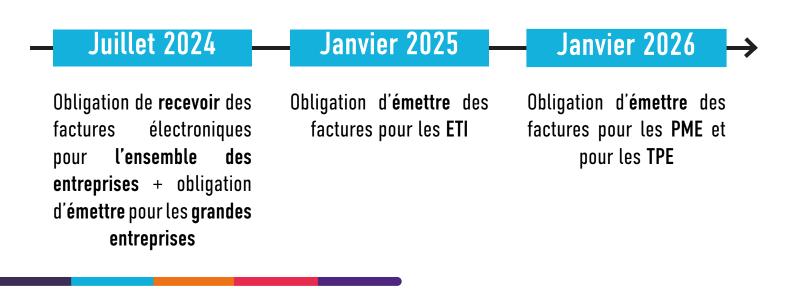
Calendrier

En 2016, l'Etat a lancé le portail Chorus Pro pour développer la facture électronique. Chaque année en fonction de leur taille, de plus en plus d'entreprises ont l'obligation de déposer leurs factures à destination des organismes publics via ce portail.



Calendrier à venir

A partir de 2024, toutes les entreprises françaises, des TPE aux grands groupes, devront adopter la facturation électronique et la transmission numérique des données dans leurs échanges.



Le contexte réglementaire

PDP / OD / PPF : de quoi parle t'on ?

Dès l'entrée en vigueur de la réforme, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures dématérialisées c'est pourquoi il est important de s'y préparer au plus vite.

Pour échanger leurs factures, les entreprises pourront choisir de passer par une plateforme de dématérialisation partenaire ou un opérateur de dématérialisation de leur choix qui, une fois immatriculée par l'administration, pourra transmettre directement la facture à son destinataire.

Elles pourront dans les autres cas avoir recours au portail public de facturation.

Plateforme de Dématérialisation Partenaire :

Prestataire immatriculé offrant des services de dématérialisation de factures pouvant transmettre directement les factures électroniques à leurs destinataires et transmettre des données à la plateforme publique.

Opérateur de Dématérialisation :

Prestataire non immatriculé offrant des services de dématérialisation de factures pouvant intervenir en tant qu'intermédiaire lors de l'émission ou la réception de factures, sans avoir la possibilité de transmettre les factures entre l'émetteur et le récepteur.

Portail Public de Facturation :

Portail public opéré par l'AIFE offrant un socle minimal de services pour l'échange de factures et concentrant les données de facturation et de e-reporting pour l'administration.

Source : impots.gouv

Conclusion

La dématérialisation des factures via la facture électronique tend à devenir la nouvelle norme de facturation, notamment d'un point de vue juridique.

Il convient de se préparer dès aujourd'hui aux obligations de facturation électronique, en effectuant sans plus tarder un état des lieux de vos processus en interne



et en adoptant un outil de dématérialisation des factures.

N'attendez pas 2024 pour vous mettre en conformité et améliorez dès aujourd'hui la gestion de votre comptabilité fournisseur. Solution d'automatisation de la comptabilité fournisseur, Freedz est une plateforme collaborative qui réunit les clients et leurs fournisseurs autour des factures électroniques qu'ils échangent. De plus, la dématérialisation des factures mise en place par Freedz se situe dans la droite ligne de ce qu'attend l'Etat pour 2024.

En alliant sécurité, efficacité et accessibilité, Freedz vous permet d'améliorer la productivité de vos équipes et de diminuer le temps ainsi que le coût de traitement de votre comptabilité fournisseur!

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous!

www.freedz.io info@neovacom.fr 04 86 01 20 00

